

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1429

12 juillet 2007

SOMMAIRE

Art European Investments S.à r.l.	68546	Laurad S.A.	68570
Atlas European Holdco I S.à.r.l.	68577	Limmo Investment S.A.	68577
BNL International Investments	68556	Limmo Investment S.A.	68585
Celin Holding S.A.	68570	Limmo Investment S.A.	68587
CETP Acentic S.à r.l.	68585	Macav S.A.	68587
CETP Transics S.à r.l.	68585	Marwell Holding S.A.	68556
Datheda Investment S.A.	68591	Media Market Consultant S.A.	68569
DeA Participations S.A.	68592	Millenium Diamond Holdings S.A.	68590
Dixen International S.A.	68592	Millenium Diamond Services Investments S.A.	68590
Duchess II CDO S.A.	68555	NETSOL Luxembourg S.A.	68575
Emaar Hungary Holdings Limited Liability Company, Luxembourg Branch	68589	Norique S.à r.l.	68591
EPF Fronhofer Galeria S.à r.l.	68563	PAM (L)	68546
Europäische Grundbesitz und Beteili- gungsgesellschaft S.A.	68554	PG Sub Silver S.A.	68589
Flextronics ODM Luxembourg S.A.	68587	Rally Lux Holding Two S.à r.l.	68588
Flextronics ODM Luxembourg S.A.	68588	R.O.I. International SA	68557
Grossbötzl, Hemker und Flaskamp Beteili- gungs S.N.C.	68557	Safety Technologies S.à r.l.	68560
IC Invest SICAV	68588	SBBI Finance S.A.	68560
ImmoPromo du Nord	68573	Solum Bertrange I Holding S.A.	68590
Invesco GT Continental European Mana- gement S.A.	68555	Sure S.A.	68575
Invesco GT Investment Management Company S.A.	68575	TCV Luxembourg S.à r.l.	68563
		Terpean International S.A.	68575
		Wandergrek S.A.	68554
		WP Roaming Holdings S.A.	68569

PAM (L), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 27.128.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2007

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

L'Assemblée a également nommé Monsieur Dominik Ost, Administrateur, pour une durée d'un an.

L'Assemblée a par ailleurs renouvelé, pour une durée indéterminée, le mandat des Dirigeants, Délégués à la gestion journalière.

Composition du Conseil d'Administration:

Pierre Drion: Président (résidant professionnellement à B-1000 Bruxelles, 19, Place Sainte-Gudule)

Pierre Ahlborn (résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal)

Antoine Calvisi (résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal)

Geoffroy d'Aspremont Lynden (résidant professionnellement à B-1000 Bruxelles, 19, Place Sainte-Gudule)

Johnny Debuyscher (résidant professionnellement à B-1000 Bruxelles, 19, Place Sainte-Gudule)

Guy Lermينياux (résidant professionnellement à B-1000 Bruxelles, 19, Place Sainte-Gudule)

Dominik Ost (résidant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt)

PETERCAM (LUXEMBOURG) S.A. (ayant son siège social à L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt)

Lucien Van Den Brande (résidant professionnellement à B-1000 Bruxelles, 19, Place Sainte-Gudule).

Dirigeants:

Christian Bertrand (résidant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt)

Philippe Cuelenaere (résidant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt)

Michel Pinte (résidant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt)

Réviseur d'Entreprises:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. (ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

BANQUE DE LUXEMBOURG

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007065101/7/35.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05393. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Art European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.211.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourth day of May.

Before us Léon Thomas called Tom Metzler, notary public, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company GALAREN INVEST B.V., with registered office at NL-1101CR Amsterdam Zuidoost, Hullenbergweg 381, a private limited liability company incorporated under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of Amsterdam under the number 33225758,

duly represented by Maître Jacqueline Kintzele, avocat, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Amsterdam on May 1st, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person, and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state the articles of incorporation of a limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the relevant laws and the present articles:

Title I: Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and between all those who may become members in the future, a corporation with limited liability («société à responsabilité limitée»), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915, such as amended, and by the present articles of association, under the name of ART EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l.

Art. 2. The Corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or the board of managers.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the nationality of the Corporation. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 4. The Corporation's purpose is the acquisition, the holding and the disposal, by any means whatsoever, of establishments of the hotel business, the management and the operating of hotels, restaurants and pubs.

The purpose of the Corporation is also the acquisition, the holding, the management and the disposal, by any means whatsoever, of real estate.

The Corporation may carry on its activities both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The purpose of the Corporation is furthermore the holding and management of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies having a similar purpose, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Corporation may render assistance whether by way of advisory, loans, guarantees or otherwise to the establishments and participations it holds directly or indirectly.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II: Capital - Units

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 125 (one hundred twenty-five) units with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, which have been fully subscribed.

Art. 6. Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by unanimous consent of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may also change the nationality of the Corporation by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Corporation will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Corporation. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to its relationship with the number of units in existence.

Art. 8. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member, which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing.

Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 9. If the Corporation has at least two members, the units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Corporation's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

Art. 10. Bankruptcy or insolvency of one or more of the members will not put an end to the Corporation.

Art. 11. The creditors or legal successors of the members may neither, for whatever reason, affix seal on the assets or documents of the Corporation, nor interfere in any manner in the management of the Corporation.

Title III: Administration and audit

Art. 12. The Corporation shall be managed by one or several managers, who need not be members of the Corporation.

The manager(s) is/are appointed and removed by a decision of the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates. Each term of their mandate may not exceed a period of six years and they shall hold office until their successors are appointed.

Art. 13. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, email or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex, email or telefax another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by email, telegram, telex or telefax.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 15. The sole manager/board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Corporation in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the sole manager/board of managers.

The sole manager/board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the manager/board of managers shall determine. The sole manager/board of managers may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 16. The Corporation will be bound by the sole signature of the single manager or the joint signature of two managers in case of plurality of managers.

Art. 17. In the execution of their mandate, the manager(s) is/are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 18. The accounting year of the Corporation shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on December 31st, of the year two thousand and seven.

Art. 19. The annual accounts are drawn up by the sole manager/board of managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation. Each member may inspect at any time the annual accounts and in general the books of the Corporation at the registered office of the Corporation. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Corporation.

Out of the annual net profits of the Corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Corporation, but will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched.

The general meeting of members, upon recommendation of the sole manager/board of managers, will determine by vote how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the sole manager/board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members.

Art. 20. The financial statements of the Corporation may be audited by one or several independent auditors. The general meeting of members shall decide on the opportunity to appoint one or several independent auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

Title IV: Winding up - Liquidation

Art. 21. In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

When the liquidation is closed, the assets of the Corporation will be distributed to the members proportionally to the units they are holding.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Art. 23. Any litigation which might occur during the liquidation of the Corporation, either between the members themselves or between the manager(s) and the Corporation, will be settled, insofar as the business of the Corporation is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Subscription and payment

The 125 (one hundred twenty-five) units have been fully paid-in by GALAREN INVEST B.V., prenamed so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) is at the free disposal of the Corporation, as was certified to the notary executing this deed.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Corporation, the sole member, representing the entire corporate capital represented as here above stated, held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Corporation is set at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- 2) The number of managers is fixed at 1 (one);
- 3) The following person is appointed as sole manager:

M^e Pierre Metzler, avocat à la Cour, born in Luxembourg on December 28, 1969, professionally residing in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

- 4) The term of office of the manager shall end at the annual general meeting of members approving the annual accounts of the Corporation for the financial year ending on December 31, 2007.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the Office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, acting as here above stated, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung:

Im Jahre zweitausendsieben, am vierten Mai.

Vor Uns, dem unterzeichneten Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, mit Amtswohnsitz in Luxemburg-Bonnevoie, Grossherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

die Gesellschaft GALAREN INVEST B.V., mit Gesellschaftssitz in NL-1101CR Amsterdam Zuidooost, Hullenbergweg 381, Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet gemäss dem Recht der Niederlanden, eingetragen im Handelsregister Amsterdam unter der Nummer 33225758,

vertreten durch Maître Jacqueline Kintzele, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmachterteilung, ausgestellt in Amsterdam am 1. Mai 2007.

Die Vollmacht bleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch die erschienene Person und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde zum Zwecke der Einregistrierung beigegeben.

Die Komparentin, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung («société à responsabilité limitée») gemäss dem geltenden Recht und den vorliegenden Artikeln aufzunehmen.

Titel I: Name - Dauer - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck

Art. 1. Hiermit vom Zeichner und zwischen all denen Personen, welche später Gesellschafter der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft in Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die dem derzeitigen geltenden Recht, namentlich dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, und der folgenden Satzung unterliegt, unter der Bezeichnung ART EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l. gegründet.

Art. 2. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Die Sitz der Gesellschaft kann an irgendeinen Ort innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg durch Beschluss der Gesellschafterversammlung verlegt werden. Niederlassungen oder andere Büros können sowohl in Luxemburg als auch im Ausland durch den alleinigen Geschäftsführer oder die Geschäftsführung eröffnet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitze mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft. Die Bekanntmachung von einer Verlegung hat an Dritte zu erfolgen durch das Organ der Gesellschaft, welches hierzu am besten unter den gegebenen Umständen zu tun in der Lage ist.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, das Halten und die Veräusserung, in welcher Form auch immer, von Betrieben im Hotelgewerbe, die Verwaltung und die Führung von Hotels, Restaurants und Gaststätten.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Erwerb, das Halten, die Verwaltung und die Veräusserung, in welcher Form auch immer, von Immobilien.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeiten sowohl im Grossherzogtum Luxemburg, als auch im Ausland ausüben.

Zweck der Gesellschaft ist zudem Beteiligungen in welcher Form auch immer in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften mit ähnlichem Zweck zu halten, ebenso wie der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder sonstwie, und die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder sonstwie von Aktien, Anleihen, Schuldanerkennungen, Noten und Wertpapieren im allgemeinen sowie das Halten, die Verwaltung, die Überwachung und Betreuung dieser Wertpapiere.

Die Gesellschaft kann Unterstützung gewähren, sei es durch Beratung, Gewährung von Darlehen, Garantien oder in anderer Weise, zugunsten der Betriebe und Beteiligungen welche sie direkt oder indirekt hält.

Die Gesellschaft kann Anleihen in jeder Form aufnehmen und Schuldverschreibungen und Schuldanerkennungen ausgeben.

Sie kann grundsätzlich sämtliche Kontroll- und Aufsichtsmaßnahmen unternehmen, sowie jede Handlungen ausführen, die sie für die Verfolgung und Entwicklung des Gesellschaftszweckes für notwendig erachtet.

Titel II: Gesellschaftskapital und Gesellschaftsanteile

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 12.500,- (zwölf tausend fünf hundert Euro), eingeteilt in 125 (einhundert fünf und zwanzig) Geschäftsanteile zu je EUR 100,- (einhundert Euro) welche alle gezeichnet wurden.

Art. 6. Jede ordnungsmässige Gesellschafterversammlung wird die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft vertreten. Sie wird die ausgedehntesten Befugnisse haben, alle Handlungen bezüglich der Geschäfte der Gesellschaft anzuordnen, zu vollstrecken oder zu ratifizieren.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges vorsieht, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäss einberufenen Gesellschafterversammlung per einstimmigem Beschluss der anwesenden und abstimmenden Gesellschafter angenommen.

Das Stammkapital sowie die Artikel dieser Satzung können zu jeder Zeit durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder per Beschluss der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel (3/4) des Stammkapitals repräsentieren, geändert werden. Die Änderung der Nationalität der Gesellschaft kann ebenfalls durch den einstimmigen Beschluss der Gesellschafter herbeigeführt werden.

Falls alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann die Gesellschafterversammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur Abgabe einer Stimme bei einer ordentlichen und ausserordentlichen Gesellschafterversammlung.

Die Gesellschaft wird nur einen einzigen Eigentümer pro Geschäftsanteil anerkennen; falls ein Geschäftsanteil im Besitz von mehr als einer Person ist, hat die Gesellschaft das Recht die Ausübung aller Rechte des betreffenden Geschäftsanteils aufzuheben, bis dass eine Person als alleiniger Eigentümer in den Beziehungen mit der Gesellschaft benannt wurde. Das gleiche gilt für den Konfliktfall zwischen dem Niessbraucher (usufruitier) und dem Eigentümer (nu-proprétaire) oder zwischen dem Schuldner, dessen Schuld mit einem Pfandrecht belastet wird, und seinem Gläubiger.

Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur Zuteilung des erzielten Gewinnes der Gesellschaft im direkten proportionalen Verhältnis zu den bestehenden Geschäftsanteilen.

Art. 8. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, übt dieser Alleingesellschafter die Funktion der Gesellschafterversammlung aus.

Die Entscheidungen des Alleingesellschafters, welche im Rahmen des ersten Absatzes getroffen werden, sind in ein Protokoll aufzunehmen oder schriftlich abzufassen.

Weiterhin werden Verträge, die zwischen dem Alleingesellschafter und der durch den Alleingesellschafter vertretenen Gesellschaft geschlossen werden, schriftlich abgefasst.

Nichtsdestotrotz ist diese letzte Bedingung nicht anwendbar auf laufende Geschäfte die unter normalen Bedingungen eingegangen werden.

Art. 9. Wenn die Gesellschaft mindestens zwei Gesellschafter hat, sind die Geschäftsanteile frei unter Gesellschaftern übertragbar.

Die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter ist abhängig von der Zustimmung von Gesellschaftern die mindestens drei Viertel (3/4) des Stammkapitals repräsentieren, gegeben in einer Gesellschafterversammlung.

Im Todesfall eines Gesellschafters ist die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter abhängig von der Zustimmung von Gesellschaftern die nicht weniger als drei Viertel (3/4) der Rechte der verbleibenden Gesellschafter repräsentieren.

In diesem Fall ist die Genehmigung nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Pflichtteilsberechtigte oder den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Konkurs und Insolvenz eines oder mehrerer Gesellschafter haben nicht die Beendigung der Gesellschaft zur Folge.

Art. 11. Gläubiger oder Rechtsnachfolger der Gesellschafter können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder Gesellschaftsdokumenten stellen, noch in irgendeiner Weise in die Geschäftsführung der Gesellschaft eingreifen.

Titel III: Geschäftsführung und Prüfung

Art. 12. Die Geschäftsführung besteht aus einem oder mehreren Geschäftsführern, die nicht Gesellschafter der Gesellschaft sein müssen.

Der Geschäftsführer/Rat der Geschäftsführer wird durch Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt und abberufen. Die Gesellschafterversammlung bestimmt ihre Befugnisse, das Entgelt und die Dauer ihrer Mandate, welche sechs Jahre nicht überschreiten dürfen und Sie bleiben solange im Amt bis ihre Nachfolger bestimmt wurden.

Art. 13. Die Geschäftsführung kann unter ihren Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen. Sie kann weiterhin einen Sekretär wählen, der nicht Geschäftsführer sein muss und der verantwortlich für das Halten der Protokolle der Sitzungen der Geschäftsführung und der Gesellschafter ist.

Die Geschäftsführung kommt auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder zwei Geschäftsführer zusammen und zwar am Ort, der in der Einberufung der Sitzung genannt ist.

Schriftliche Einberufungsschreiben zu jeder Sitzung der Geschäftsführung müssen allen Geschäftsführern mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem Zeitpunkt der Abhaltung der Sitzung zugestellt werden, ausser in dringenden Fällen, wobei dann die Art des Dringlichkeitsfalles in dem Einberufungsschreiben genannt werden muss. Auf die Einberufung kann schriftlich oder per Kabel, Telegramm, Telex, E-Mail oder Fax durch jeden Geschäftsführer verzichtet werden. Gesonderte Einberufungsschreiben sind nicht notwendig bei individuellen Sitzungen, die zu Zeiten und an Orten gehalten werden, welche aus einem Zeitplan hervorgehen, welcher vorher durch einen Geschäftsführungsbeschluss genehmigt wurde.

Jeder Geschäftsführer kann sich bei jeder Sitzung vertreten lassen, indem er schriftlich oder per Kabel, Telegramm, Telex, E-mail oder Fax einen anderen Geschäftsführer zum Vertreter bestellt.

Abstimmungen können auch schriftlich oder per E-Mail, Telegramm, Telex oder Fax durchgeführt werden.

Die Geschäftsführung kann nur wirksam beraten und handeln, wenn mindestens eine Mehrheit von Geschäftsführern auf der Sitzung anwesend oder vertreten ist. Die Entscheidungen werden durch eine Mehrheit der auf einer Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern getroffen.

Schriftliche Beschlüsse, die von allen Geschäftsführern genehmigt und unterzeichnet wurden, haben die selbe Wirkung wie Beschlüsse über die auf Sitzungen der Geschäftsführung abgestimmt wurde.

Art. 14. Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden von deren Vorsitzenden unterzeichnet oder, in dessen Abwesenheit, durch den vorübergehenden Vorsitzenden, der den Vorsitz dieser Sitzung übernommen hat.

Kopien und Auszüge solcher Sitzungen, die zur Vorlage in Rechtsangelegenheiten oder in sonstiger Weise kommen können werden durch den Vorsitzenden, den Sekretär oder zwei Geschäftsführer unterzeichnet.

Art. 15. Der alleinige Geschäftsführer/Rat der Geschäftsführer verfügt über die weitestgehenden Befugnisse, jegliche Verwaltungs- und Verfügungshandlungen im Namen und im Interesse der Gesellschaft vorzunehmen.

Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit des alleinigen Geschäftsführers/Rates der Geschäftsführer.

Der alleinige Geschäftsführer/Rat der Geschäftsführer kann seine Befugnisse betreffend die tägliche Geschäftsführung und Angelegenheiten der Gesellschaft, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend solche Geschäftsführung und Angelegenheiten, ohne vorherigen Beschluss der Gesellschafterversammlung, an ein oder mehrere Geschäftsführer oder an ein Komitee (dessen Mitglieder nicht zwingenderweise Geschäftsführer der Gesellschaft sein müssen) übertragen, welche unter den Bedingungen und Befugnissen, die vom alleinigen Geschäftsführer/Rat der Geschäftsführer festgelegt werden, beraten und beschliessen. Der alleinige Geschäftsführer/der Rat der Geschäftsführer kann mit dem vorherigen einstimmigen Beschluss der Gesellschafterversammlung, jegliche Befugnisse und Sondervollmachten an jede Person, welche nicht zwingenderweise Geschäftsführer sein muss, übertragen, Angestellte einstellen oder absetzen und ihre Bezüge festsetzen.

Art. 16. Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder im Falle von mehreren Geschäftsführern durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern verpflichtet.

Art. 17. In Ausübung ihres Mandats ist/sind der/die Geschäftsführer nicht persönlich haftbar für die Verpflichtungen der Gesellschaft. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie verantwortlich für die gewissenhafte Ausführung der ihnen obliegenden Pflichten.

Art. 18. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am Tage der Gesellschaftsgründung und endet am 31. Dezember 2007.

Art. 19. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch den alleinigen Geschäftsführer/Rat der Geschäftsführer ein Jahresabschluss erstellt und den Gesellschaftern am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung gestellt. Jeder Gesellschafter kann zu jeder Zeit am Sitz der Gesellschaft Einsicht in den Jahresabschluss und die Bücher der Gesellschaft nehmen.

Das Guthaben der Gewinn und Verlust Bilanz nach Abzug der allgemeinen Kosten, Sozialabgaben, Tilgungen und Provisionen stellt den Reingewinn der Gesellschaft dar. Von diesem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden 5% (fünf Prozent) zur Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet. Diese zwingende Verpflichtung zur Bildung von Rücklagen endet, wenn die Rücklagen einen Betrag erreicht haben, der 10% (zehn Prozent) des Stammkapitals der Gesellschaft entspricht, lebt aber auf bis zur vollständigen Wiederherstellung der Reserven, wenn zu irgendeinem Zeitpunkt aus welchen Gründen auch immer die Reserven angegriffen werden müssen.

Auf Empfehlung des alleinigen Geschäftsführers/Rates der Geschäftsführer entscheidet die Gesellschafterversammlung durch einstimmigen Beschluss über die Verwendung des jährlichen Gewinnes.

Vorschüsse auf Dividenden können zu jeder Zeit unter den nachfolgenden Bedingungen ausgezahlt werden:

1. der alleinige Geschäftsführer/Rat der Geschäftsführer stellt einen Zwischenabschluss auf,
2. dieser Zwischenabschluss weist eine positive Bilanz auf, einschliesslich der übertragenen Gewinne,

3. die Entscheidung Vorschüsse auf Dividenden zu gewähren wird anlässlich einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter gefasst.

Art. 20. Die Prüfung der Finanzunterlagen der Gesellschaft kann durch einen oder mehrere unabhängige Wirtschaftsprüfer erfolgen. Die Gesellschafterversammlung entscheidet über die Möglichkeit der Ernennung eines oder mehrerer Wirtschaftsprüfer und legt deren Anzahl, Vergütung und die Dauer des Mandats, welches 6 (sechs) Jahre nicht überschreiten darf, fest.

Titel IV: Auflösung und Liquidation

Art. 21. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren (welche natürliche Personen oder Körperschaften sein können) erfolgen, die durch die Gesellschafterversammlung ernannt werden, welche über diese Auflösung entschieden hat und ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen wird.

Nach Abschluss der Liquidation werden die Aktiva der Gesellschaft entsprechend den Geschäftsanteilen, die sie halten, den Gesellschaftern zugeteilt.

Art. 22. Für alle Punkte, die nicht in der vorliegenden Satzung vorgesehen sind, gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertundfünfzehn über die Handelsgesellschaften wie abgeändert.

Art. 23. Jeder Rechtsstreit, der während der Liquidation der Gesellschaft eintritt, entweder zwischen den Gesellschaftern oder dem alleinigen Geschäftsführer/Rat der Geschäftsführer und der Gesellschaft, unterliegt, sofern es die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft betrifft, der Entscheidung eines Schiedsgerichtes «arbitrage» gemäss der Zivilprozessordnung.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt hiermit die in Artikel 183 des Gesetzes von 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen überprüft zu haben, und bescheinigt ausdrücklich, dass sie erfüllt worden sind.

Zeichnung

Die 125 (einhundertfünfzig) Geschäftsanteile wurden vollständig einbezahlt durch GALAREN INVEST B.V., vorbenannt, sodass der Betrag von EUR 12.500,- (zwölf tausend fünf hundert Euro) zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, worüber der Nachweis dem unterzeichneten Notar erbracht wurde.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen werden, sind auf ungefähr zwei tausend Euros (EUR 2.000,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hielt der Alleingesellschafter, welcher das gesamte Stammkapital repräsentiert, vertreten wie vorbenannt, eine ausserordentliche Gesellschafterversammlung ab und fasste die folgenden Beschlüsse:

1. Der Sitz der Gesellschaft ist 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg;
2. Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf 1 (einen) festgelegt;
3. Zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft wird ernannt:

M^e Pierre Metzler, avocat à la Cour, geboren am 28. Dezember 1969 in Luxemburg, beruflich wohnhaft in L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse;

4. Das Mandat des Geschäftsführers endet am Tage der jährlichen Gesellschafterversammlung, die den Jahresabschluss der Gesellschaft für das am 31. Dezember 2007 endende Geschäftsjahr genehmigen wird.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der obengenannten erschienen Parteien, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Gemäss dem Wunsch derselben Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung der Urkunde vor dem Prokuristen, handelnd wie vorerwähnt, hat der Prokurist zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: J. Kintzele, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, Relation: LAC/2007/7101. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Für gleichlautende Abschrift, auf stempelfreies Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 4. Juni 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007066132/222/397.

(070070274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Europäische Grundbesitz und Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 67.385.

—
Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 10. Mai 2002

Punkt 4

Die Versammlung beschließt einstimmig die Wiederwahl folgender Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Christian Hess, Buchhalter, wohnhaft in L-Schouweiler, Verwaltungsratsmitglied
- Herr Jean-Claude Kirsch, licencié en sciences économiques, wohnhaft in L-Zolver, Verwaltungsratsmitglied
- Herr Roland Ebsen, Buchhalter, wohnhaft in L-Wasserbillig, Verwaltungsratsmitglied.

Die Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2008.

Punkt 5

Die Versammlung beschließt einstimmig die Wiederwahl der Gesellschaft FIDUCIAIRE SOCODIT S.A. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves als Aufsichtskommissar. Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2008.

Punkt 6

Die Aktionäre beschließen die Ernennung auf unbestimmte Zeit von Herrn Roland Ebsen, wohnhaft in L-6633 Wasserbillig, 2, route de Luxembourg, zum delegierten des Verwaltungsrates für die tägliche Geschäftsführung mit Vollmacht die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift nach außen rechtskräftig zu verpflichten. Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2008.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung

Référence de publication: 2007065115/745/28.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03721. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Wandergrek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 39.622.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 18 mai 2007

Monsieur De Bernardi Alexis est renommé administrateur pour une nouvelle période de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Messieurs Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), et Mohammed Kara, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société en remplacement de Mesdames Marie-Fiore Ries-Bonani et Romaine Scheifer-Gillen démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Mademoiselle Mariagrazia Rinaldi, comptable, née le 27 février 1976 à Monopoli (Italie), domiciliée professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommée nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur Adrien Schaus démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme
WANDERGREG S.A
A. De Bernardi / R. Donati
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007066022/545/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06817. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Duchess II CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.339.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui s'est tenue le 12 décembre 2006 que Messieurs:

- Robert Jan Schol, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Paul Van Baarle, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et

- Jorge Pérez Lozano, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été nommé administrateurs de la Société avec effet immédiat en remplacement de

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et

- Jan-Willem Van Koeverden Brouwer, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Par ailleurs, il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 10 mai 2007 que:

- KPMG AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été élu réviseur d'entreprises de la Société avec effet rétroactif au 10 octobre 2003 en remplacement de:

- L'ALLIANCE REVISION S.à r.l., commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour la Société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007065116/805/39.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05381. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Invesco GT Continental European Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.109.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Pour *INVESCO GT CONTINENTAL EUROPEAN MANAGEMENT S.A.*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007065741/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06717. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Marwell Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 105.352.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 2 avril 2007, tenue au siège de la société
Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Michèle Capurso de son poste d'administrateur et décide de nommer en son remplacement par cooptation, Monsieur Francesco Zito, employé privé, né à Noci (Italie) le 10 décembre 1950, demeurant à L-2231 Luxembourg, 27, rue Noppeney, en tant que nouvel administrateur de la société.

Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Cette nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, le Conseil d'administration se compose de la manière suivante:

- Monsieur Christophe Masuccio, administrateur, son mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire en 2010;
- Monsieur Aleksandar Vukotic, administrateur, son mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire en 2010;
- Monsieur Francesco Zito, administrateur, son mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire en 2010.

Le commissaire aux comptes est:

- VENTOS MANAGEMENT S.A., son mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire en 2010.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007065373/1429/28.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01563. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

BNL International Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 40.924.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 13 avril 2007 à 10.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer:

Monsieur Eric Martin, Administrateur de sociétés, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg

Monsieur Yvan Juchem, Administrateur de sociétés, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg

Monsieur Noël Didier, Administrateur de sociétés, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Monsieur Fabio Di Vincenzo, Administrateur de sociétés, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg

Monsieur Andrea Rasori, Administrateur de sociétés, 119, Via Vittorio Veneto, I-00187 Rome

Monsieur Daniel Astraud, Administrateur de sociétés, 2, Piazza San Fedele, I-20121 Milan

aux postes d'Administrateurs de la société.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l. au poste de Commissaire aux Comptes de la société.

Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007066094/1172/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03073. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Grossbötzl, Hemker und Flaskamp Beteiligungs S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 125.767.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007065728/242/12.

(070069689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

R.O.I. International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 128.157.

STATUTS

L'an deux mille six, le treize octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch,

A comparu:

La société MORAINÉ CORP. ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama, immatriculée sous le numéro 526830,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 11 octobre 2006.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de R.O.I. INTERNATIONAL SA.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 13 octobre 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 9 mai à 15.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les frais, droits et honoraires à résulter des présentes s'élèveront à mille cinq cents euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n^o B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 octobre 2006, vol. 438, fol. 57, case 5. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007065861/242/150.

(070069564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

SBBI Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 119.921.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007065729/242/12.

(070069691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Safety Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 5, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 128.160.

STATUTS

L'an deux mille sept, le trois mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

- La société anonyme TOMORROW'S TECHNOLOGIES S.A., avec siège social à L-3898 Foetz, 5, rue du Brill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 91.975,

ici représentée par Monsieur Jean-Philippe Mersy, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de SAFETY TECHNOLOGIES S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'activité de prestations de services en matière de sécurité ferroviaire ainsi que l'exécution de tout mandat se rattachant directement ou indirectement à l'activité de sécurité ferroviaire.

Elle a en outre pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Foetz. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement souscrites par l'associée unique la société anonyme TOMORROW'S TECHNOLOGIES S.A., avec siège social à L-3898 Foetz 5, rue du Brill.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2007.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, dûment représentée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Luc Doucet, gérant, né à Longuyon (France), le 18 novembre 1956, demeurant à F-54430 Réhon, 9, rue Rémy de Angelis, et

Monsieur Sébastien Doucet, chef de projets, né à Mont St Martin (France), le 11 décembre 1980, demeurant à F-54400 Longwy, avenue de l'aviation.

La société se trouve valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-3898 Foetz 5, rue du Brill.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante, représentée comme dit ci-avant, au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Mersy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 mai 2007, Relation GRE/2007/2105. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G.Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007065954/231/150.

(070069570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

EPF Fronhofer Galeria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 117.705.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} juin 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007065734/239/12.

(070069895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

TCV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.348.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of May.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TCV LUXEMBOURG HOLDCO LIMITED a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at PO Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies

here represented by Mr. Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of one proxy given on May 15, 2007

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees

or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name TCV LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set to twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers». The manager(s) need not to be shareholder(s). The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 13. In dealing with third parties, the sole manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either shareholders or not.

Art. 14. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the sole manager or the board of managers.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category B manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category B manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of plurality of managers, one or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

In case of plurality of managers, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

Art. 15. The Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, TCV LUXEMBOURG HOLDCO LIMITED, prenamed, declared to subscribe for all twelve thousand five hundred (12,500) shares for an aggregate nominal value of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-), and have them fully paid up by contribution in cash in the same amount.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company:

Category A Managers:

- Mr. Robert Bensky, General Partner of VENTURE CAPITAL AND PRIVATE EQUITY FIRM, TECHNOLOGY CROSSOVER VENTURES, born on August 19, 1964 in Baltimore, Maryland, USA, with address at C/O TECHNOLOGY CROSSOVER VENTURES, 56 Main Street, Suite 210, Millburn, NJ 07041, USA.

- Mrs. Carla Newell, General Partner of VENTURE CAPITAL AND PRIVATE EQUITY FIRM, TECHNOLOGY CROSSOVER VENTURES, born on June 20, 1960 in Milwaukee, Wisconsin, USA, with address at C/O TECHNOLOGY CROSSOVER VENTURES, 528 Ramona Street, Palo Alto, CA 94301, USA.

Category B Manager:

- Mr. Charles Meyer, Company Director, born on April 19, 1969, in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

The duration of the mandates is unlimited.

2) The shareholder resolves to fix the address of the Company at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TCV LUXEMBOURG HOLDCO LIMITED, une société de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au PO Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies

Ici représentée par M. Nicolas Cuisset, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 15 mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination TCV LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, toutes d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance divisé en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B». Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas être associé(s). Il(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 14. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le gérant unique ou le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de pluralité de gérants, chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

En cas de pluralité de gérants, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, TCV LUXEMBOURG HOLDCO LIMITED, susnommée, déclare souscrire les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale totale de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-), et les libérer intégralement par versement en numéraire du même montant.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (€ 2.000,-).

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1) Nommer les personnes suivantes en tant que Gérants de la Société:

Gérants de Catégorie A:

- M. Robert Bensky, General Partner de TECHNOLOGY CROSSOVER VENTURES, une société de VENTURE CAPITAL ET EQUITY, né le 19 août 1964 à Baltimore, Maryland, Etats-Unis, avec adresse professionnelle C/O TECHNOLOGY CROSSOVER VENTURES, 56 Main Street, Suite 210, Millburn, NJ 07041, Etats-Unis.

- Mme Carla Newell, General Partner de TECHNOLOGY CROSSOVER VENTURES, une société de VENTURE CAPITAL ET EQUITY, née le 20 juin 1960 à Milwaukee, Wisconsin, Etats-Unis, avec adresse professionnelle C/O TECHNOLOGY CROSSOVER VENTURES, 528 Ramona Street, Palo Alto, CA 94301, Etats-Unis.

Gérant de Catégorie B:

- M. Charles Meyer, Gérant de société, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, Relation: LAC/2007/9369. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007067404/211/312.

(070071815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Media Market Consultant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 34.234.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007065739/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07078. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

WP Roaming Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 125.022.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 21 mai 2007 que les personnes suivantes ont été nommées membres du conseil d'administration de la Société, leur mandat se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes de la Société se terminant au 31 décembre 2007:

- Monsieur Jeremy Young, ayant son adresse professionnelle à Almack House, 28 King Street, St. James, SW1Y 6QW Londres;
- Monsieur Martin Lippert, demeurant au 7, rue Général Major L.E. Olivier, L-2225 Luxembourg;
- Monsieur Vince Tallent, ayant son adresse professionnelle à Kybo, Ruxley Crescent, Claygate, Esher KT10 OTZ, Royaume-Uni;
- Monsieur Peter Langkilde, demeurant à Le Petite Ours, 1760, route d'Avoriaz, La Croix, 74 110 Morzine, France;
- Monsieur Marvin Teubner, ayant son adresse professionnelle à Almack House, 28, King Street, St James, Londres, Royaume-Uni;
- Monsieur Hauke Luebben, ayant son adresse professionnelle à Liebigstrasse 53, D-60323, Frankfurt am Main, Allemagne;
- Monsieur Philip Bruchmann, ayant son adresse professionnelle à Liebigstrasse 53, D-60323, Frankfurt am Main, Allemagne;
- Monsieur Guy Sochovsky, demeurant à 25A, Leamington Road Villas, W11 1HT Londres;
- Madame Bilge Ogut, ayant son adresse professionnelle au 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017 Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Charles Gurassa, demeurant au 53, Lansdowne Road, Londres W11 2LG, Royaume-Uni;

- Monsieur Luca Molinari, ayant son adresse professionnelle à Almack House, 28 King Street, St. James, Londres SW1Y 6QW;

- Monsieur Piyush Sodha, demeurant au 1920 River Road, Potomac, MD 20854, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Mark Ein, demeurant à 4617 Laverock PI NW, Washington DC 20007, Etats-Unis d'Amérique
de sorte que le conseil d'administration de la Société est composé de

- M. Jeremy Young
- M. Guy Sochovsky
- Mme Bilge Ogut
- M. Martin Lippert
- M. Vince Tallent
- M. Peter Langkilde
- M. Marvin Teubner
- M. Hauke Luebben
- M. Philip Bruchmann
- M. Charles Gurassa
- M. Luca Molinari
- M. Piyush Sodha
- M. Mark Ein.

Les démissions de Messieurs Richard Brekelmans, Michael Verhulst et Johan Dejans avec effet au 21 mai 2007 en tant que membres du conseil d'administration ont été acceptées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007065324/260/53.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06639. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Celin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 68.289.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007065740/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07075. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Laurad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.180.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

LAURAD HOLDING S.A., une société anonyme, constituée et régie sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.826, (ci-après «le comparant»),

ici représentée par Madame Yseult Laufer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer seul et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de LAURAD S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante mille euros (60.000,- EUR) représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (1,50 EUR) chacune et intégralement libérées.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. En cas d'empêchement de l'un et de l'autre, ils sont remplacés par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, ou en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président, ou à leur défaut, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures unanimes de tous les administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Le premier administrateur-délégué pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires suivant la constitution.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jour du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et Libération

Les quarante mille (40.000) actions de la nouvelle société ont été souscrites par la société anonyme LAURAD HOLDING S.A., préqualifiée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de soixante mille euros (60.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille sept cents euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

- LAURAD MANAGEMENT PARTICIPATIONS S.à r.l., représentée par Monsieur Elix Rizkallah, société à responsabilité limitée, établie et existant selon les lois de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.323, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie;

- HP LAURAD MANAGEMENT PARTICIPATIONS (HPLMP) S.C.A., représentée par Monsieur Jean-Daniel Cohen, une société en commandite par actions, établie et existant selon les lois de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.710, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie;

- SINEQUANON REAL ESTATE SERVICES S.C.A., représentée par Monsieur Daniel Caille, société établie et existant selon les lois de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.322, ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

3. Est nommée Président du Conseil d'Administration:

LAURAD MANAGEMENT PARTICIPATIONS S.à r.l., pré-qualifiée.

4. Est nommée Administrateur-Délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature:

LAURAD MANAGEMENT PARTICIPATIONS S.à r.l., pré-qualifiée.

5. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.501.

6. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire.

7. Le siège social de la société est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Laufer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mai 2007. Relation GRE/2007/1907. — Reçu 600 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007065867/231/151.

(070069715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

ImmoPromo du Nord, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 128.216.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

A comparu:

Monsieur Daniel Schammel, pilote de ligne, né à Ettelbruck, le 21 janvier 1977, demeurant à L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare

Lequel comparant a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ImmoPromo DU NORD.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Vianden.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objet la promotion immobilière, l'exploitation d'une agence immobilière, l'acquisition et la vente d'immeubles et de tous autres droits immobiliers, la mise en location de biens meubles et immeubles, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se pré-

tenant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, toutes attribuées à Monsieur Daniel Schammel.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'associé unique d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 900,- EUR.

Assemblée générale

Et ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:
- Monsieur Daniel Schammel, prénommé, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.
- Le siège social est établi à L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Schammel, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007. LAC/2007/9254. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 31 mai 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007066083/206/81.

(070070282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Invesco GT Investment Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 7.445.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Pour *INVESCO GT INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY S.A.*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007065742/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06710. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Terpean International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 63.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Pour *TERPEAN INTERNATIONAL S.A.*

EXPERTA LUXEMBOURG

S. Wallers / L. Heck

Référence de publication: 2007065743/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06441. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

**NETSOL Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Sure S.A.).**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.652.

Im Jahre zweitausendsieben, den achtzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitze zu Echternach.

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft SURE S.A., mit Sitz in L-9351 Bastendorf, 4, Méllersbaach, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 99.652 (NIN 2001 2208 392),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 23. April 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 995 vom 13. November 2001, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 8. März 2002, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 914 vom 15. Juni 2002,

mit einem Gesellschaftskapital von einunddreissigtausend Euro (€ 31.000,-), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (€ 100,-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Jean-Luc Schmit, Installateurmeister, wohnhaft in L-3280 Bettemburg, 32, rue Sigefroi.

Er beruft zum Schriftführer Frau Peggy Simon, Privatbeamtin, wohnhaft in Berdorf, und zum Stimmzähler Herrn Jeannot Diderrich, Buchhalter, wohnhaft in L-1140 Luxemburg, 45, route d'Arlon. Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgenden Punkt:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Bastendorf nach Luxemburg und dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 2 der Statuten um folgenden Wortlaut zu erhalten.

Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

2.- Festlegung der neuen Adresse der Gesellschaft wie folgt: L-1140 Luxemburg, 45, route d'Arlon.

3.- Abänderung von Artikel 3 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Zweck den An- und Verkauf von Installationen und Gütern im Industriebereich sowie Dienstleistungen in den genannten Geschäftszweigen.

4.- Umwandlung des Gesellschaftsnamen in NETSOL LUXEMBOURG S.A. und dementsprechende Abänderung des zweiten Absatzes von Artikel 1 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1. (Absatz 2). Die Gesellschaft führt die Bezeichnung NETSOL LUXEMBOURG S.A.

5.- a) Abberufung des bestehenden Verwaltungsrates

b) Ernennung der neuen Verwaltungsratsmitglieder

c) Ernennung des Delegierten des Verwaltungsrates.

6.-a) Abberufung des bestehenden Kommissars

b) Ernennung des neuen Kommissars.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von Bastendorf nach Luxemburg zu verlegen und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben.

Art. 2 (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Adresse der Gesellschaft wie folgt festzulegen: L-1140 Luxemburg, 45, route d'Arlon

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 3 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Zweck den An- und Verkauf von Installationen und Gütern im Industriebereich sowie Dienstleistungen in den genannten Geschäftszweigen.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Namen der Gesellschaft in NETSOL LUXEMBOURG S.A. umzuwandeln und demgemäss den zweiten Absatz von Artikel 1 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1. (Absatz 2). Die Gesellschaft führt die Bezeichnung NETSOL LUXEMBOURG S.A.

Fünfter Beschluss

a) Die Gesellschafter beschliessen sämtliche Mitglieder des Verwaltungsrates sowie den Delegierten des Verwaltungsrates abzurufen und erteilen ihnen volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

b) Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt, ihr Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2012:

- Herr Kurt Kleta, Geschäftsmann, wohnhaft in F-67480 Roeschwoog, 77, rue de la Gare.

- Herr Christopher Nash, Geschäftsmann, wohnhaft in GB-CB42SD Cambridge, 22, Hanson Close.

- Frau Carol Ann Nash, Geschäftsfrau, wohnhaft in GB-CB42SD Cambridge, 22, Hanson Close.

c) Zum Delegierten des Verwaltungsrates wird ernannt, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2012:

Herr Kurt Kleta, vorgeannt,
mit der Befugnis die Gesellschaft im Rahmen der tagtäglichen Geschäftsführung zu verpflichten und die Gesellschaft gegenüber Dritten im Rahmen dieser tagtäglichen Geschäftsführung durch seine Einzelunterschrift rechtsgültig zu vertreten.

Sechster Beschluss

a) Die Gesellschafter beschliessen den bestehenden Kommissar abuberufen und erteilen ihm volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

b) Zum neuen Kommissar der Gesellschaft wird ernannt, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2012:

Die Gesellschaft KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., mit Sitz in L-1140 Luxemburg, 45, route d'Arlon, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 33.849.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.-L. Schmit, P. Simon, J. Diderrich, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 21 mai 2007. Relation: ECH/2007/547. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 25. Mai 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007066130/201/93.

(070070114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Limmo Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 75.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Pour LIMMO INVESTMENT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

S. Wallers / L. Heck

Référence de publication: 2007065744/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06439. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Atlas European Holdco I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.271.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of May.

Before Us Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ATLAS CAPITAL INVESTORS I, L.L.C., a limited liability company created under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, New Castle County, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Delaware Register under number 4295310 here represented by Ms. Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal on 15 May 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I. - Form, name, registered office, object, duration

Art. 1. Form-Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name ATLAS EUROPEAN HOLDCO I S.à.r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (€ 1.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holder(s) of the Shares is/are referred to as the «Shareholder(s)».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management**Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («Conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers»)

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature any two managers.

Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by unanimity of the managers present or represented.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders**Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

Subscription - Payment

The share capital has been subscribed as follows:

Shares:

ATLAS CAPITAL INVESTORS I, L.L.C.	12,500 Shares
Total	12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about € 2,000.-.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, ATLAS CAPITAL INVESTORS I, L.L.C., represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Mr. Andrew B. Cohen, born on 22 August 1967 in New York, U.S.A., with professional address at 267 W. 89th Street, Apt.4B, New York, NY 10024, U.S.A;

- Mr. Jeffrey A. Goldberger, born on 12 July 1962 in Miami, Florida, U.S.A., with professional address at 630 Fifth Avenue, 32nd Floor, New York, NY 10111, U.S.A.;

- Mr. Thijs Van Ingen, born on 5 December 1974 in Tiel, the Netherlands, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and

- Ms. Valérie Cooke, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ATLAS CAPITAL INVESTORS I, L.L.C., une limited liability company créée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware (Etats Unis d'Amérique), ayant son siège social à c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, New Castle County, Wilmington, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Registre du Delaware sous le numéro 4295310, représentée par Mme Rachel Uhl, juriste, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 15 mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ATLAS EUROPEAN HOLDCO I S.à.r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations. The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.2 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,- €) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après en tant que les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associé(s) - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

ATLAS CAPITAL INVESTORS I, L.L.C.	12.500 Parts sociales
Total	12.500 Parts sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ € 2.000.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, ATLAS CAPITAL INVESTORS I, L.L.C., représentée comme indiquée ci-dessus, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- M. Andrew B. Cohen, né le 22 août 1967 à New York, U.S.A., avec adresse professionnelle au 267 W. 89th Street, Apt.4B, New York, NY 10024, U.S.A;

- M. Jeffrey A. Goldberger, né le 12 juillet 1962 à Miami, Floride, U.S.A., avec adresse professionnelle au 630 Fifth Avenue, 32nd Floor, New York, NY 10111, U.S.A.;

- M. Thijs Van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, Pays Bas, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et

- Mme. Valérie Cooke, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, Relation: LAC/2007/9329. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007066995/211/417.

(070071095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Limmo Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 75.727.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Pour LIMMO INVESTMENT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

S. Wallers / L. Heck

Référence de publication: 2007065746/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06435. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

CETP Transics S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. CETP Acentic S.à r.l.).

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.358.

—

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of April.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CETP PARTICIPATIONS S.à r.l., SICAR, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, qualifying as a société d'investissement en capital à risque, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.010

CETP CO-INVESTMENT S.à r.l., SICAR, a private limited liability company established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, qualifying as a société d'investissement en capital à risque, having its registered office at 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.415,

both here represented by Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, Luxembourg,

by virtue of two proxies established in April 2007.

The said proxies, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company established in Luxembourg under the name CETP ACENTIC S.à r.l. (hereafter «the Company»), having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.358, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on February 17, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 906 of May 9, 2006 and whose bylaws have been amended by a deed of the undersigned notary dated December 29, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 511, dated April 2, 2007.

II. The Company's share capital is fixed at one million twelve thousand five hundred Euro (€ 1,012,500.-) represented by forty thousand five hundred (40,500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The shareholders resolve to change the name of the Company to CETP TRANSICS S.à r.l.

IV. Pursuant to the above change of name, article 4 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 4. The Company will have the name CETP TRANSICS S.à r.l.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (€ 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize avril.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

CETP PARTICIPATIONS S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et existant sous le régime de la loi SICAR, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111.010 et CETP CO-INVESTMENT S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et existant sous le régime de la loi SICAR, ayant son siège social au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114.415,

ici représentées par Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, Luxembourg, en vertu de deux procurations données en Avril 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination CETP ACENTIC S.à r.l. (ci après «la Société»), ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 114.358, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 17 février 2006, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 906 le 9 mai 2006, page 43 466, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentaire reçu en date du 29 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 511 du 2 avril 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million douze mille cinq cents Euro (€ 1.012.500,-) représenté par quarante mille cinq cents (40.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société en CETP TRANSICS S.à r.l.

IV. Suite au changement de dénomination sociale, l'article 4 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 4. La Société a comme dénomination CETP TRANSICS S.à r.l.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice mille deux cents Euro (€ 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril, Relation: LAC/2007/5376. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007067003/211/93.

(070071172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Limmo Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 75.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Pour LIMMO INVESTMENT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

S. Wallers / L. Heck

Référence de publication: 2007065747/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06433. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Flextronics ODM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.376.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. McCafferty / M. Verstraaten / M. Kerssemakers.

Référence de publication: 2007065750/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00225. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Macav S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 59.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.
Pour MACAV S.A.
EXPERTA LUXEMBOURG
S. Wallers / L. Heck

Référence de publication: 2007065749/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06429. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

IC Invest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 64.170.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 28 mars 2007

A l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de IC INVEST SICAV (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de renouveler le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un terme expirant lors de l'Assemblée Générale de l'année 2008.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

- Hans-Joachim Chauvel
- Oscar Kienzle
- Hans Christian Schmidt
- Andreas Wildner

Le Réviseur d'Entreprises de la Société est:

- KPMG AUDIT

Luxembourg, le 28 mars 2007.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Agent Administratif

Signatures

Référence de publication: 2007066010/710/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05830. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Flextronics ODM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.376.

Le bilan au 31 mars 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. McCafferty / M. Verstraaten / M. Kerssemakers.

Référence de publication: 2007065751/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00212. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Rally Lux Holding Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.612.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 102.129.

EXTRAIT

Par résolution écrite, en date du 18 décembre 2006, l'associé unique de la Société a

- accepté la démission de Monsieur Stefan Weckermann en tant que membre et président du Conseil de Gérance de la Société

- nommé Monsieur Stefan Lambert en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société à partir du 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Johannes Huth, né le 27 mai 1960 à Heidelberg en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle à c/o KOHLBERG KRAVIS ROBERTS & Co. Ltd., Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, UK, Membre du Conseil.

- Oliver Haarmann, né le 15 septembre 1967 à Düsseldorf en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle à c/o KOHLBERG KRAVIS ROBERTS & Co. Ltd., Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, UK, Membre du Conseil.

- Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle à 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Membre du Conseil.

- Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trèves en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle à 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Membre du Conseil.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RALLY LUX HOLDING TWO S.à r.l.

Dr. W. Zettel

Gérant

Référence de publication: 2007066034/7441/30.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05604. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

PG Sub Silver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 104.773.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PG SUB SILVER S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007065752/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00341. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Emaar Hungary Holdings Limited Liability Company, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 128.238.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

L'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de la succursale luxembourgeoise (la «Succursale») de la société EMAAR HUNGARY HOLDINGS LIMITED LIABILITY COMPANY (la «Société») constituée sous le droit hongrois, a été requis tel que repris ci-après:

Les caractéristiques de la Succursale sont les suivantes:

1- L'adresse de la Succursale est: 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2- Les activités de la Succursale seront d'assurer la détention et la gestion journalière des actions et autres titres de quelque nature que ce soit, et d'un portefeuille de prêts qui seront alloués par la maison mère à la Succursale. Ces activités incluront le financement des sociétés du groupe ainsi que toutes les activités qui peuvent s'y rattacher. Les activités de la Succursale incluront également, mais sans y être limitées, la gestion de fonds excédentaires reçus par le biais d'investissements sous forme de dépôts, de fonds ou d'autres actifs financiers, le contrôle de la réception de paiements d'intérêts émanant des emprunteurs, ainsi que l'organisation du recouvrement des frais de procédure et des pénalités redus en cas de paiements tardifs.

3- La Société est enregistrée auprès du registre de sociétés d'Hongrie, sous le numéro d'enregistrement: N ° 01-09-870715.

4- La dénomination sociale de la Société est EMAAR HUNGARY HOLDINGS LIMITED LIABILITY COMPANY et sa forme est Korlátolt Felelősségű Társaság (société à responsabilité limitée). La dénomination de la Succursale est EMAAR HUNGARY HOLDINGS LIMITED LIABILITY COMPANY, LUXEMBOURG BRANCH.

5- La Société est engagée par la signature individuelle d'un des administrateurs délégués de la Société: M. Ashish Kabra, demeurant professionnellement à 6th Floor, Emaar Business Park, Building N ° 3, PO box 9440, Dubai, Emirats Arabes Unis; M. Eamonn O'Dea, demeurant professionnellement à Dohány utca 12., H-1074 Budapest, Hongrie; M. Arif Mohd Hadi Mir Ahmad Amiri, demeurant professionnellement à 6th Floor, Emaar Business Park, Building N ° 3, PO box 9440, Dubai, Emirats Arabes Unis; M. Vinod Kumar Gomber, demeurant professionnellement à 6th Floor, Emaar Business Park, Building N ° 3, PO box 9440, Dubai, Emirats Arabes Unis; M. David Robert Booth, demeurant professionnellement à 6th Floor, Emaar Business Park, Building N ° 3, PO box 9440, Dubai, Emirats Arabes Unis.

6- La Succursale est engagée par la seule signature de Mme Mandy Schneider, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Pour EMAAR HUNGARY HOLDINGS LIMITED LIABILITY COMPANY, LUXEMBOURG BRANCH

Signature

Référence de publication: 2007066396/296/40.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06637. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Millenium Diamond Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 66.565.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007065753/631/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06886. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Millenium Diamond Services Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 66.566.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007065754/631/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06889. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Solum Bertrange I Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 121.755.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juin 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007065830/272/12.

(070069879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Norique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 97.866.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Isabelle Schul, employée privée à Luxembourg,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Pierre Houdray, consultant, né le 1^{er} mai 1939 à Gien (France), demeurant à F-75014 Paris, 8, rue Bezout, France

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée NORIQUE S. à r.l., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 97.866, a été constituée suivant acte reçu le 22 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 95 du 23 janvier 2004.

II.- Que le capital social s'élève actuellement EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

V.- Que son mandant en tant que liquidateur de la société déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: I. Schul, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 25 septembre 2006, vol. 438, fol. 25, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 octobre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007066039/242/41.

(070069701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Datheda Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 93.954.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 2 mai 2007

L'Assemblée a décidé de transférer le siège de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, avec effet immédiat.

L'Assemblée a pris note du changement d'adresse de Monsieur René Faltz et de Monsieur Tom Felgen, tous deux administrateurs, au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007066351/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06592. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

DeA Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.440.

—
Mr Emile De Demo, administrateur de la société DeA PARTICIPATIONS S.A., a changé d'adresse. Sa nouvelle adresse est: 9-11, Grand-Rue L-1661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Thielen / E. De Demo

Membre du Conseil d'Administration / Membre du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007066323/7663/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05571. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Dixen International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.253.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 2 mai 2007

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société DIXEN INTERNATIONAL S.A., tenue au siège social, en date du 2 mai 2007, que les actionnaires ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1 ° Acceptation de la démission des trois membres du conseil d'administration:

- Eric Magrini, demeurant L-1331 Luxembourg, 65, bd Grande-Duchesse Charlotte;
- Colm Smith, demeurant L-6713 Grevenmacher, 19, rue des Bateliers;
- Andrea Garbagnati, demeurant MC-98000 Monte Carlo, Av. Princesse Grace 2;

2 ° Nomination de trois nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012:

- Andrea Garbagnati; demeurant MC-98000 Monte Carlo, Av. Princesse Grace 2;
- Kees Roovers; demeurant NL-3581 TH Utrecht, Oudwijk 41;
- Klaus Krumnau; demeurant L-8383 Koerich, rue Principale, 8.

La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

3 ° Acceptation de la démission de la société AUDITAS S.A. avec siège social à 47, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, comme commissaire aux comptes.

4 ° Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012:

- FIDUCIAIRE FIBETRUST Sciv., ayant son siège social à 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

5 ° Transfert du siège social vers L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007066347/6449/28.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00734. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.
